



## *Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

### **Circulaire administrative CACE/490**

Le 30 septembre 2009

### **Aux administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet:** Commission d'études 6 des radiocommunications  
– Approbation d'une nouvelle Question UIT-R

Conformément à la Circulaire administrative CAR/275 du 18 juin 2009, un projet de nouvelle Question UIT-R a été soumis pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 3.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 18 septembre 2009.

Le texte de la Question approuvée est joint pour votre information (Annexe 1) et se trouve dans l'Addendum 3 au Document 6/1 qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2007 et attribuées à la Commission d'études 6 des radiocommunications.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe:** 1

#### **Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe 1

### QUESTION UIT-R 131/6\*

#### **Format de données pour le noyau commun dans le cas de la radiodiffusion multimédia**

(2009)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que tous les services de radiodiffusion numérique, ainsi que d'autres systèmes de transmission numérique dans les deux sens, devront avoir une interface logicielle par exemple, des interfaces de programmation d'application (API) et que cela offrira des avantages considérables au plan des similarités et de l'interopérabilité;
- b) que l'UIT-R et l'UIT-T ont étudié les voies de retour pour les services interactifs;
- c) que des applications multimédias associant images, son, images fixes, textes, éléments graphiques, etc., ont été mises au point dans les domaines de la communication et de l'informatique;
- d) qu'il serait souhaitable d'harmoniser les formats d'application pour les contenus et environnements entre radiodiffusion et diffusion sur le web, à l'échelle internationale,

*notant*

- a) la généralisation de la radiodiffusion numérique pour les services multimédias;
- b) l'utilisation, dans beaucoup de pays, de services de données multiples,

*décide de mettre à l'étude les Questions suivantes*

- 1** Quelle(s) structure(s) de données est (sont) la (les) mieux adaptée(s) pour acheminer des informations multimédias à destination de récepteurs de radiodiffusion numérique?
- 2** Quelles API devraient être spécifiées pour les applications multimédias sur des plates-formes de radiodiffusion et de diffusion sur le web?
- 3** Quelles dispositions devraient être prises pour étendre le noyau commun des API aux nouvelles plates-formes multimédias existantes et à venir?
- 4** Quel noyau commun pour les API devraient utiliser les radiodiffuseurs et les fournisseurs de contenu pour la production et l'échange de contenu multimédia?

*décide en outre*

- 1** que les résultats des études ci-dessus devraient être inclus dans un ou plusieurs Rapports et/ou Recommandations;
- 2** que les études indiquées ci-dessus devraient être terminées d'ici à 2012.

Catégorie: S2

---

\* Remplace la Question UIT-R 13/6.